

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécy  
séance du 21 octobre 2022

**Date de la convocation**  
17/10/2022

**Date d'affichage**  
17/10/2022

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

**Réf : 2022\_0029**

**A l'unanimité**  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Oui**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture de Bourges le  
17/11/2022

Et publication ou notification du  
17/11/2022

L'an 2022 et le 21 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, Adjoint au Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mr FERRAND Christian (a donné pouvoir à Mr LAUNAY Aurélien), Mme CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Mme CACHO Magalie)

Secrétaire de séance : Mr BOUGRAT Patrick

**Charges mensuelles du SMERSE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe à 55 euros le montant des charges mensuelles réclamées au SMERSE pour le bureau que ce syndicat intercommunal loue à la commune de Brécy.

Cette disposition prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 9 novembre 2022

L'Adjoint au Maire



Le secrétaire de séance

